

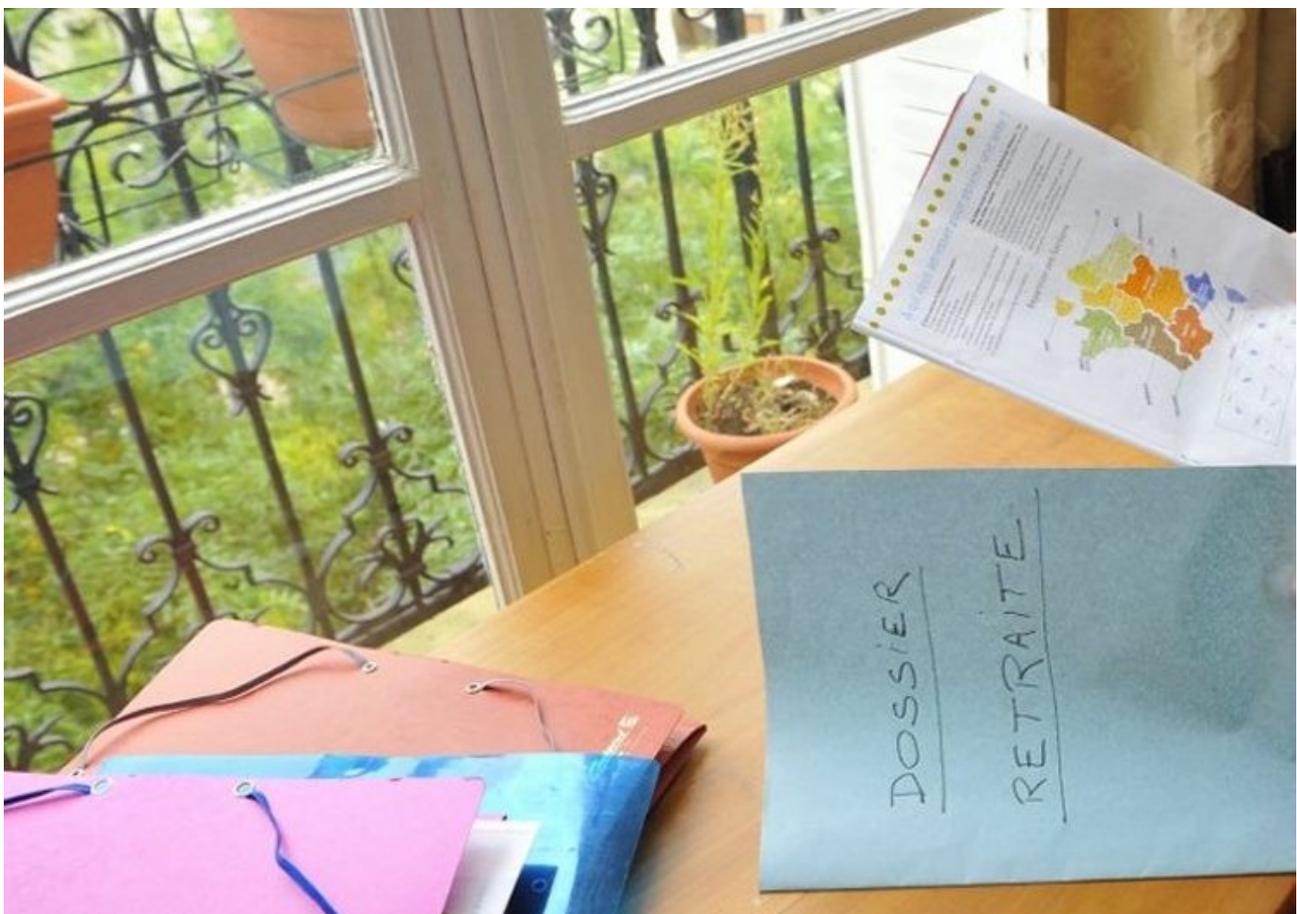


S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉFORME DES RETRAITES : AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ

Publié le 15 mars 2019 - Par Jérôme CITRON - CFDT

La rencontre du 6 mars dernier entre la CFDT et le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye sur la réforme des retraites portait cette fois-ci sur un sujet sensible : les catégories actives de la fonction publique, les régimes spéciaux et la prise en compte de la pénibilité.



L'objectif de cet échange était d'examiner comment il était possible d'articuler ces spécificités avec la création d'un régime de retraite universel. Dans cette bilatérale, la CFDT a réaffirmé sa volonté d'aboutir au cours de cette réforme à la création d'un régime universel qui offre à tous les actifs un même socle de droits tout en permettant aux entreprises ou à certaines branches professionnelles de construire des droits spécifiques afin de répondre à leurs réalités.

De manière schématique, l'idée est de construire trois dispositifs. Le premier est ce que l'on pourrait appeler la retraite universelle. Celle-ci serait commune à tous avec comme règle de base « un euro cotisé donne les mêmes droits à tous les salariés ».

Le deuxième dispositif prendrait en charge la question de la pénibilité. L'objectif est de construire un ensemble de droits pour tous les actifs, quel que soit leur statut. Enfin, le troisième dispositif représente les droits spécifiques susceptibles d'être construits par des entreprises ou des branches professionnelles, et qu'elles devront financer.

Conserver certaines spécificités

« Un système de retraite universel ne signifie pas un système unique, résume le secrétaire national et chef de file CFDT Frédéric Sève. Il est important de pouvoir conserver des spécificités issues de l'histoire sociale ou de problématiques professionnelles. En revanche, il est nécessaire que ces différences soient bien identifiées dans le nouveau système pour éviter tout procès en favoritisme. » Si le haut-commissaire semble avoir entendu le message porté par la CFDT (mais sans prendre d'engagements concrets à ce stade de la concertation), un point se révèle toutefois moins consensuel : la question de la pénibilité. Sans le formaliser clairement, Jean-Paul Delevoye laisse entendre qu'il verrait bien une généralisation du dispositif en cours dans le privé alors que la CFDT veut voir ce dispositif nettement amélioré. La réforme des retraites doit être l'occasion d'avancer sur cette revendication phare des militants.

Par Jérôme Citron